

COMITE SYNDICAL
28 juin 2022
Salle multifonctions – siège de Calitom
Mornac
Compte-rendu

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU		M. ARVOIR	X	M. AUDOIN		Mme BAPTISTE	
M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X	M. BASTIER	X	M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU	X	Mme BOISSEAU	X
M. BOISSON	X	M. BONIFACE		M. BONNET		M. BORIE	X
M. BOUCQ	X	M. BOUQUET		M. BOUSIQUE		M. BUCHMEYER	
M. BUISSON		M. BUZARD	X	Mme CAILLÉ		M. CHAMOULEAUD	X
M. CRINE		M. DAVID		M. DELAGE	X	Mme DELAGE	
Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS	X	M. DESVERGNE		Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT	X	Mme FAGES		M. FONTENOY	
M. FORESTAS		M. FOURNIER		M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	
M. GESSE	X	M. GOURSAUD	X	M. HAUSER		M. JAUBERT	
M. JOUANNET	X	Mme JUIN		M. KALAI		M. LACOMBE	X
Mme LACROIX		Mme LAMBERT-DANEY	X	M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X
Mme LEGAY	X	M. LEVESQUE	X	M. MAGNANON		M. MAHERAULT	X
M. MARIN		M. MARTAUD		M. MARTIN		Mme MATRAT	
M. MAUZE		M. MELLY		Mme MOCOEUR		Mme MOUFFLET	
M. MOUSSION		M. PERONNET	X	M. PINAUD		M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. RATAT	X	M. REVEREAULT		M. ROUGIER	
M. ROUX		M. ROY F.	X	M. ROY J-M.		M. THIANT	
Mme TRICAUD		Mme VARLEZ	X	Mme VIAN	X	M. VIGIER	X
M. VIGNAUD C.		M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			

SUPPLEANTS PRESENTS :

NOM				
M. ALBERT	M. ARDOUIN	M. BOUSSARIE	M. CAPLOT	M. CHAMPROUX
M. CUISINIER	M. NAUDIN-BERTHIER	M. PASIERB	M. PONTINI	Mme REY-BOUREAU

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS					
M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD	M. HUGUENOT	Mme RENARD
Mme VALLEE					

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 fixe le quorum au tiers des membres présents, donne la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs et de réunir l'organe délibérant sans public.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Les membres du Comité Syndical nomment M. Fabrice AUDOIN, secrétaire de séance.

Ont donné procuration :

- Mme BAPTISTE Brigitte à M. PERONNET Yannick

- M. BONNET Jacky à M. DELAGE Flavien
- M. BOUSIQUE Fabrice à M. PERONNET Yannick
- M. DESVERGNE Manuel à Mme DERRAS Michèle
- Mme FAGES Marie Philippe à M. AUDOIN Fabrice
- M. MARTAUD Annick-Franck à M. DUPONT Bernard
- M. MELY Gérard à M. LAVILLE Michaël
- Mme MOUFFLET Isabelle à M. LAVILLE Michaël
- M. PINAUD Eric à M. AUDOIN Fabrice
- M. ROUGIER Robert à Mme DERRAS Michèle

Informations du Président

- Calito'Fest – Cette 2^{ème} édition a été une belle réussite. Environ 1 300 personnes (beaucoup en famille) se sont déplacées. Cet évènement a permis:
 - de faire découvrir au public le site d'Atrion,
 - de regrouper une quarantaine d'exposants,
 - de proposer des ateliers et des conférences,
 - d'organiser un concert avec l'artiste « Fils de Flûte ».

Il félicite les services pour l'organisation de cette manifestation et espère qu'elle perdura.

- Les études se poursuivent :
 - L'étude collecte a été présentée une première fois aux membres de la commission services de proximité ;
 - L'étude relative au traitement des déchets ménagers résiduels se poursuit ;
 - La 2^{ème} phase de l'étude de KPMG commencera dès que les prochaines décisions importantes seront prises.

- Point sur l'exécution budgétaire :

Concernant les recettes, les prix de vente des matières continuent d'être élevés en 2022. Pour mémoire, en 2020 les prix de reprise étaient très bas (avec 1,9 M€ de recettes), et la tendance s'était sensiblement inversée en 2021 (avec 4,3 M€ de recettes). Ces recettes ont un réel impact sur le budget de Calitom : 60% des recettes proviennent des appels à participation et 40% proviennent d'autres recettes soumises à des variations importantes ces dernières années. Aujourd'hui, les flux de papiers sont vendus près de 200 € la tonne alors qu'avant la crise sanitaire de 2020 il fallait payer pour faire évacuer les balles de papiers et parfois certains repreneurs ne venaient tout simplement plus les reprendre. Concernant le plastique, certains flux se revendent à près de 1 000 € la tonne ce qui constitue un record historique. Néanmoins, des avenants de sauvegarde ont dû être conclus avec certains fournisseurs du syndicat (fournisseurs de sacs plastiques, fournisseurs de bacs de collecte, fournisseurs de composteurs) pour tenir compte de l'évolution du cours des matières.

Concernant les dépenses, il faudra également prévoir des augmentations qui n'avaient pas été intégrées dans ces dimensions au moment de l'élaboration du budget. Notons l'envolée du cours des énergies pour le carburant et l'électricité (Calitom est un consommateur important) et les charges de personnel (revalorisation de 3,5% du point d'indice et hausse du SMIC).

Une décision modificative sera nécessaire.

1/ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 15 mars 2022

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le compte-rendu du dernier comité syndical.

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité (pour : 57, contre : 0, abstention : 0).

2/ Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

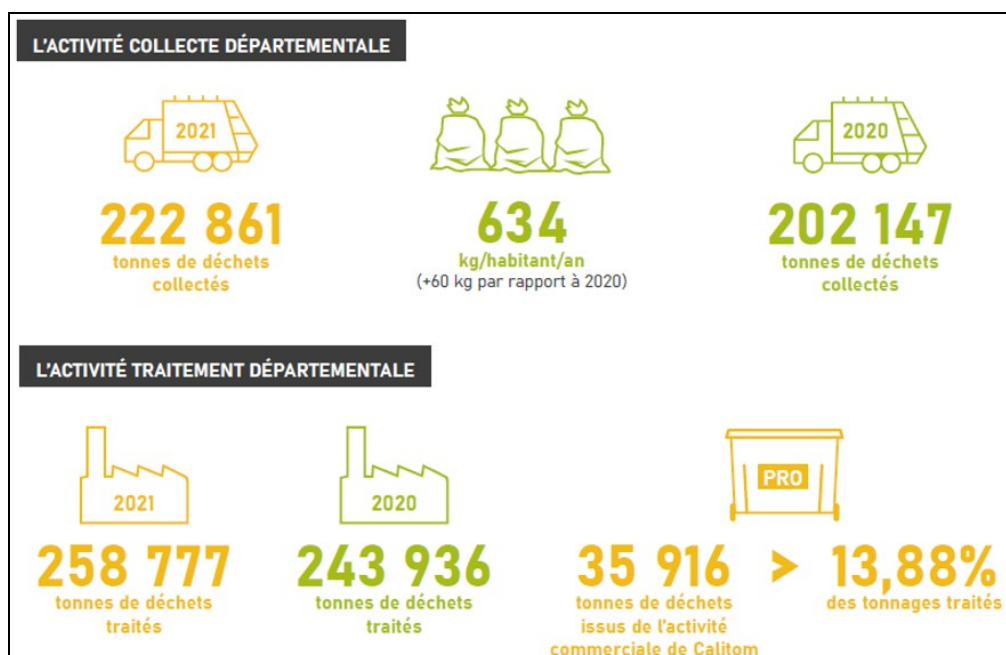
Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, fixe comme obligation aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

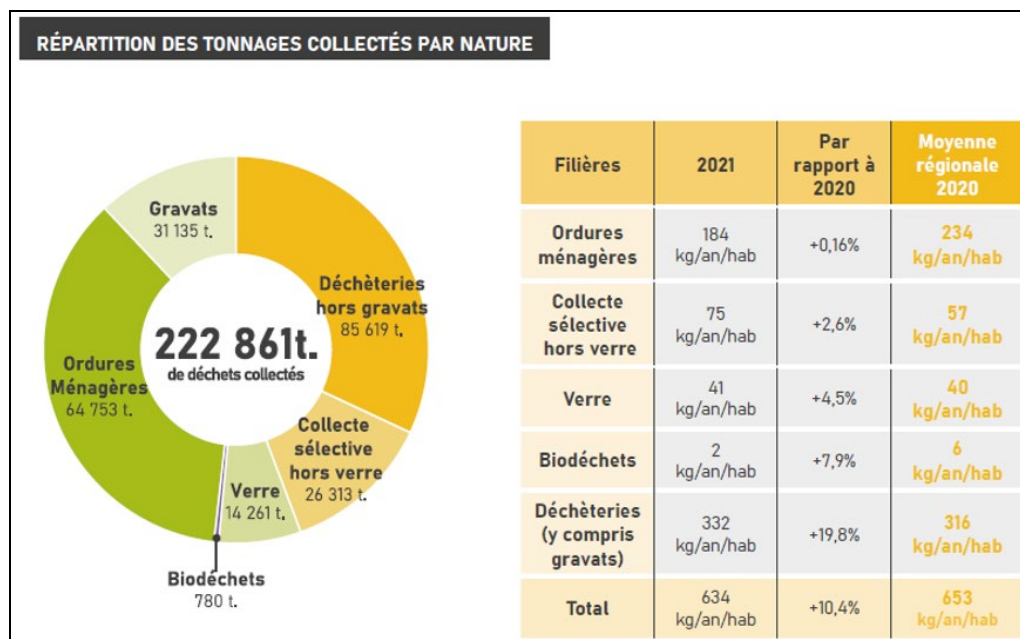
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de chaque année.

La Chambre Régionale des Comptes avait demandé de rajouter quelques éléments de comparaison avec la région Nouvelle Aquitaine (il existe désormais un tableau comparatif en page 7 du rapport). Les Charentais sont d'ailleurs très performants en comparaison d'autres départements. Au moment de l'audition par la Chambre Régionale des Comptes, le syndicat avait d'ailleurs reçu leurs félicitations car ils avaient rarement vu un document de cette qualité.

Les élus de Calitom peuvent d'ores et déjà féliciter tous les services, en particulier le service communication de Calitom pour cet excellent travail.

M. le Président et M. FILIPPI présentent une synthèse du rapport d'activité 2021 de Calitom :



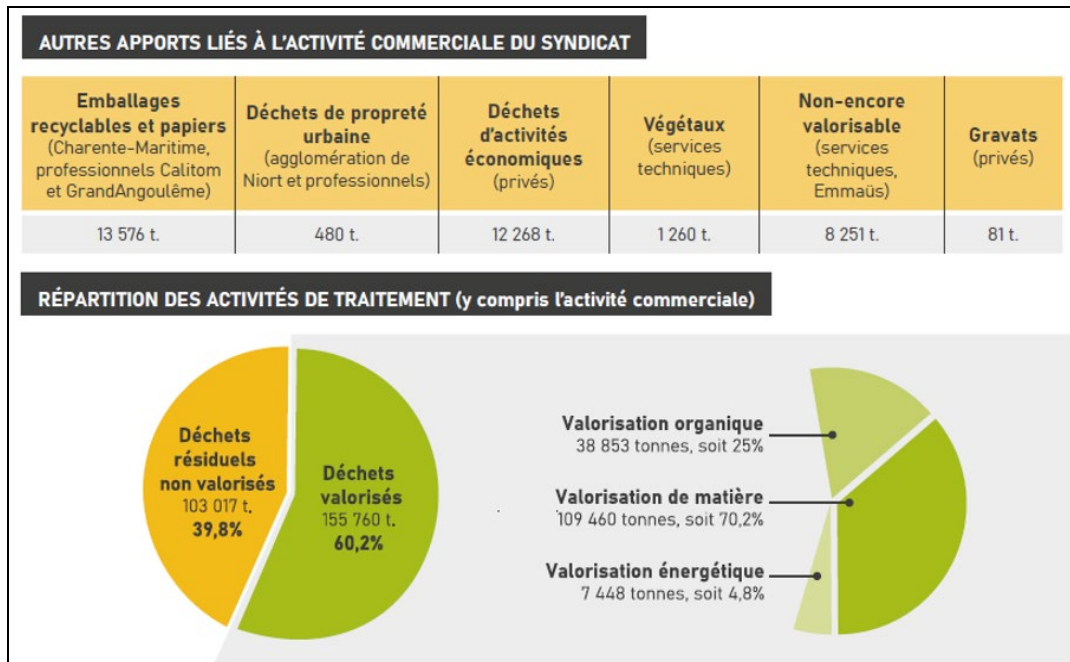


Malgré les actions qui tendent à réduire de 20% le tonnage global de déchets, il faut constater une augmentation de 60 kg/an/habitant. C'est essentiellement lié à la reprise qui a suivi la crise COVID (rangement, nettoyage, travaux dans la maison, renouvellement de mobilier, ...). Cela a engendré une augmentation nette des apports en déchèterie sur certains flux.

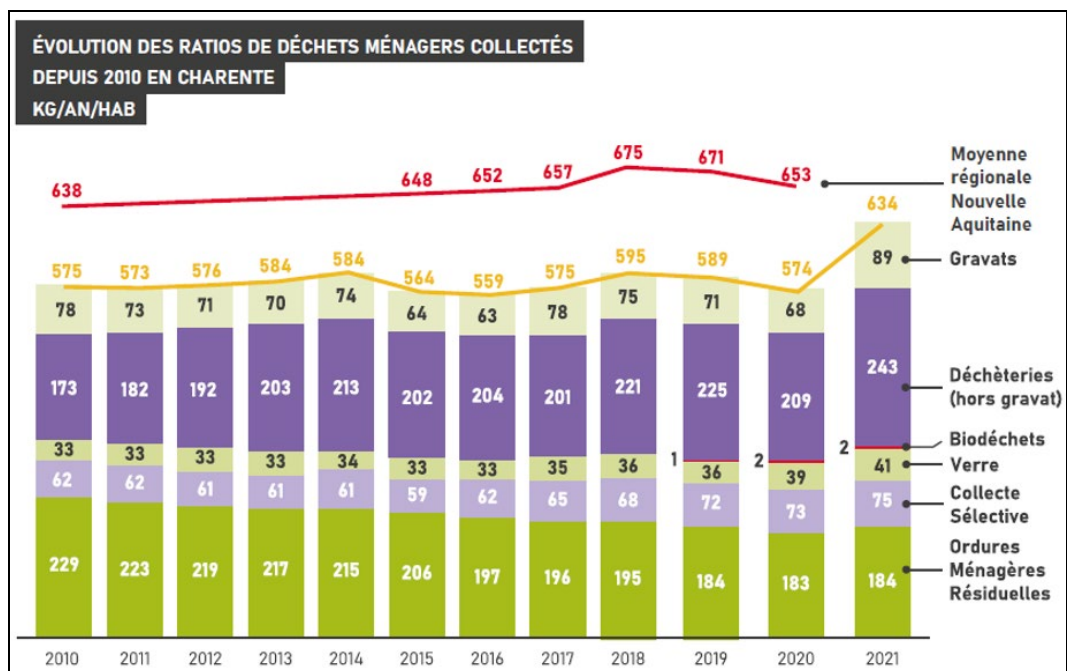
COLLECTE ET TRAITEMENT PAR TERRITOIRE (en kg/an/habitant)

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Déchèteries		% de déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	dont non-encore valorisable	
CDC des 4B	179	81	39	359	55	64 %
CDC Charente Limousine	163	76	41	326	57	64 %
CDC Cœur de Charente	163	76	44	417	70	67 %
CA Grand Cognac	188	76	44	382	59	64 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	162	75	42	333	49	66 %
CDC Lavalette Tude Dronne	174	77	46	416	59	67 %
CDC Val de Charente	194	85	45	343	47	64 %
CDC du Rouillacais	178	59	43	405	74	63 %
CA GrandAngoulême	196	73	37	273	53	57 %
Tonnage total	184	75	41	332	56	62 %

La différence de tonnages par territoire est souvent liée aux fréquences et modes de collecte des déchets (les collectivités en C0,5 sur les ordures ménagères ont un kg/hab plus faible et les territoires en point d'apport volontaire ont un kg/hab plus important que les territoires en porte-à-porte).



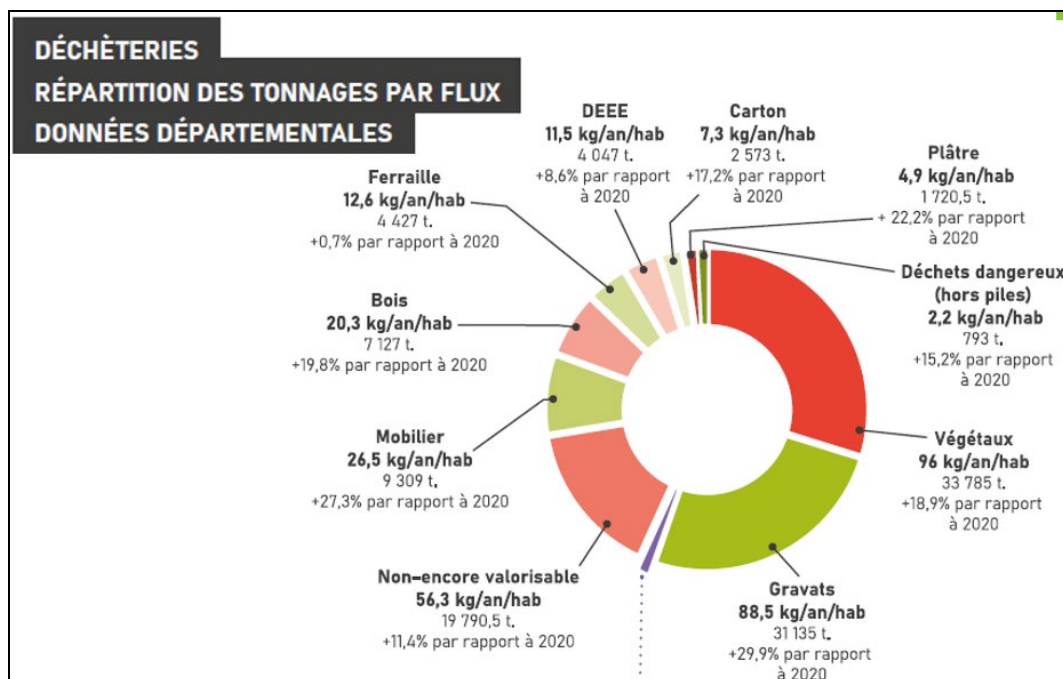
60% des déchets traités par le syndicat, y compris ceux provenant de l'activité commerciale, sont valorisés. Les déchets valorisés énergétiquement sont essentiellement les refus de tri d'Atrion.



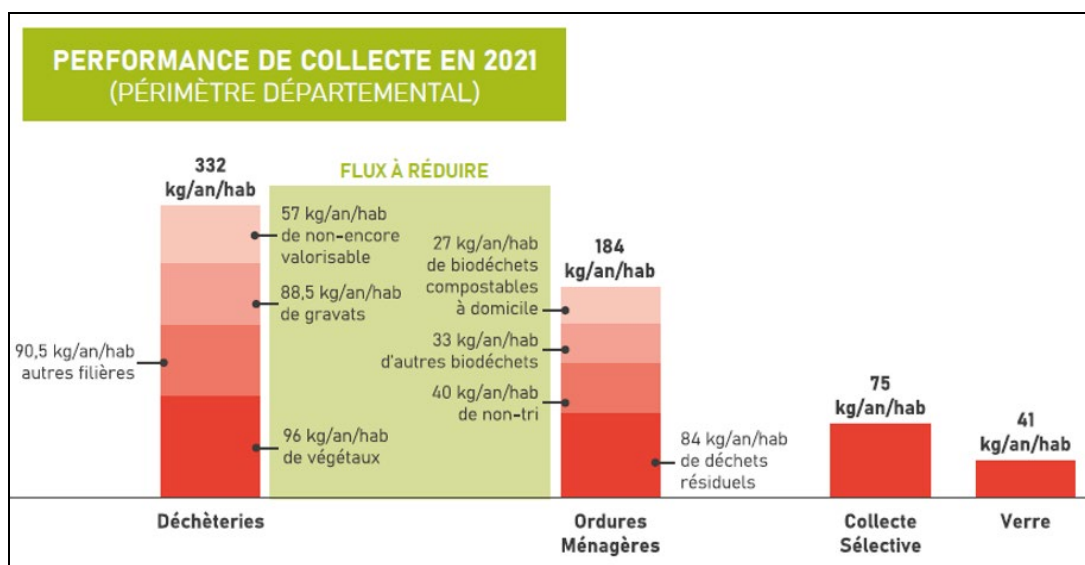
La part des ordures ménagères a progressivement baissé par rapport aux autres flux. Toutefois, depuis 3 années, elle stagne.

Les évolutions de l'étude collecte et l'interdiction des biodéchets dans les sacs noirs devraient permettre de relancer cette dynamique.

L'objectif de prévention de - 20% de déchets concerne bien le poids total des déchets produits par habitant.



Les données de la région Nouvelle Aquitaine ne sont connues que dans le courant du 2nd semestre. La comparaison avec les différents départements ne peut donc être produite qu'avec 1 an de retard. Néanmoins, au vu des renseignements obtenus, la hausse que connaît la Charente est également marquée sur les autres départements. Tous les flux sont en augmentation. En outre, le volume des ordures ménagères est resté stable malgré un contexte de hausse générale.



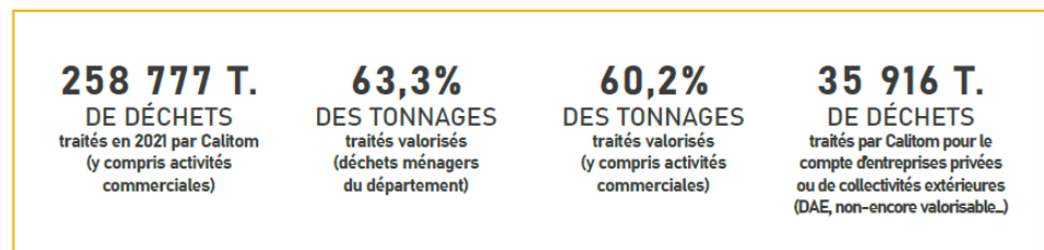
Au vu des caractérisations, les flux à réduire sont notamment les biodéchets et le non-tri, la prévention et la communication ont tout leur sens, particulièrement pour augmenter le tri.

Il restera certains biodéchets pour lesquels on ne sait pas trop quoi en faire (les produits carnés ou les restes de poissons, ...). Pour mémoire, à chaque tonne enfouie, la TGAP s'éleva bientôt à 65 €.

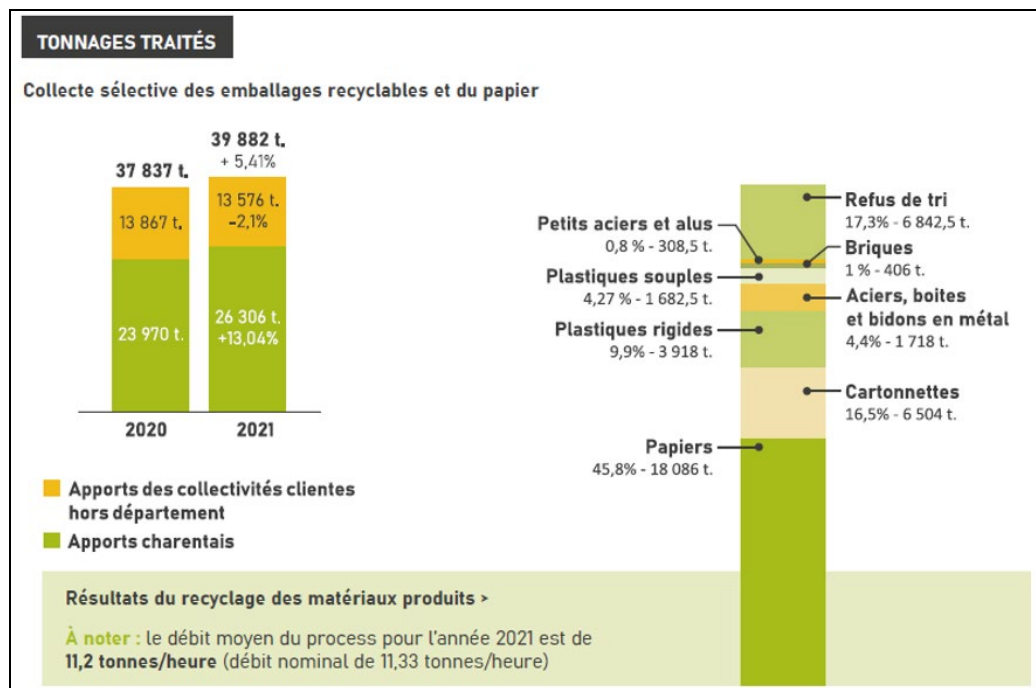
M. ARVOIR indique qu'il est plus facile en milieu rural d'installer et d'utiliser un composteur. La problématique porte sur le milieu urbain. On peut installer des composteurs collectifs, les solutions à apporter ne sont pas les mêmes qu'en milieu rural.

M. le Président répond que les collectivités, au 1^{er} janvier 2024, sont dans l'obligation d'apporter une solution pour le traitement des biodéchets. A nous d'être innovant sur les parties urbanisées afin de donner les moyens de détourner ces déchets (composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs, poules, bornes à biodéchets pour collecter notamment sur communes urbaines, ...).

Certains habitants, même en milieu rural, continuent de jeter leurs biodéchets dans le sac noir. Il y a encore du travail à faire en termes de prévention et d'explication.



La Charente n'est pas autonome en matière de traitement puisque plus de 60 000 tonnes de déchets sont traités hors du département.



Le centre de tri a été en arrêt pendant 1 mois au plus fort de la crise COVID ce qui explique l'écart de tonnages traités 2020/2021.

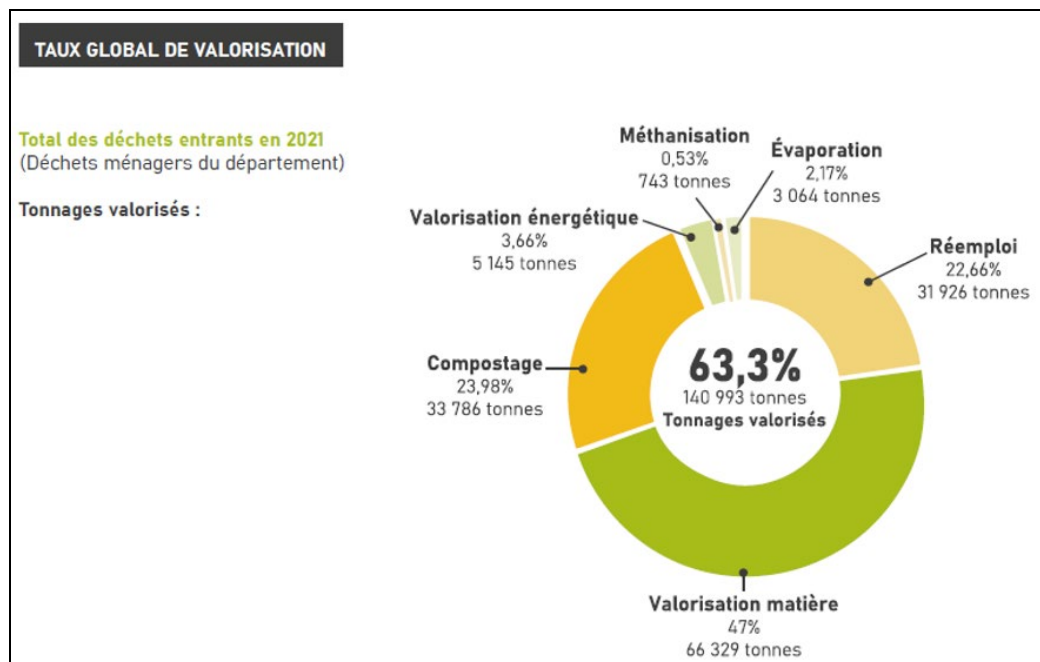
Après négociation, Calitom s'est associé avec la CdC de la Haute Saintonge au sein d'une Entente Intercommunale afin de pérenniser l'apport des tonnages à Atrion (grâce à ces tonnes, le coût de traitement baisse

pour les Charentais). En revanche, le SIL (syndicat intercommunal du littoral) a fait le choix de ne pas venir, préférant travailler avec La Rochelle.

Jusqu'en 2026, Atrion va continuer de recevoir les tonnages de Marennes et potentiellement ceux d'Oléron (appel d'offres en cours). En revanche, dès 2026, le syndicat va restructurer le centre de tri en fonction des tonnages de l'entente.

La 1^{ère} réunion de l'Entente Intercommunale s'est tenue le 1^{er} juin dernier. La présidence est tournante entre la Haute Saintonge et Calitom. M. RAPITEAU, 1^{er} Vice-Président de la Haute Saintonge, a été désigné Président de l'Entente Intercommunale jusqu'en 2024.

La Haute Saintonge est un territoire très ressemblant à celui de la Charente et a la même philosophie sur la gestion des déchets que Calitom. C'est une collaboration « gagnant – gagnant » dans la mesure où la mutualisation des tonnages fait baisser leurs coûts.

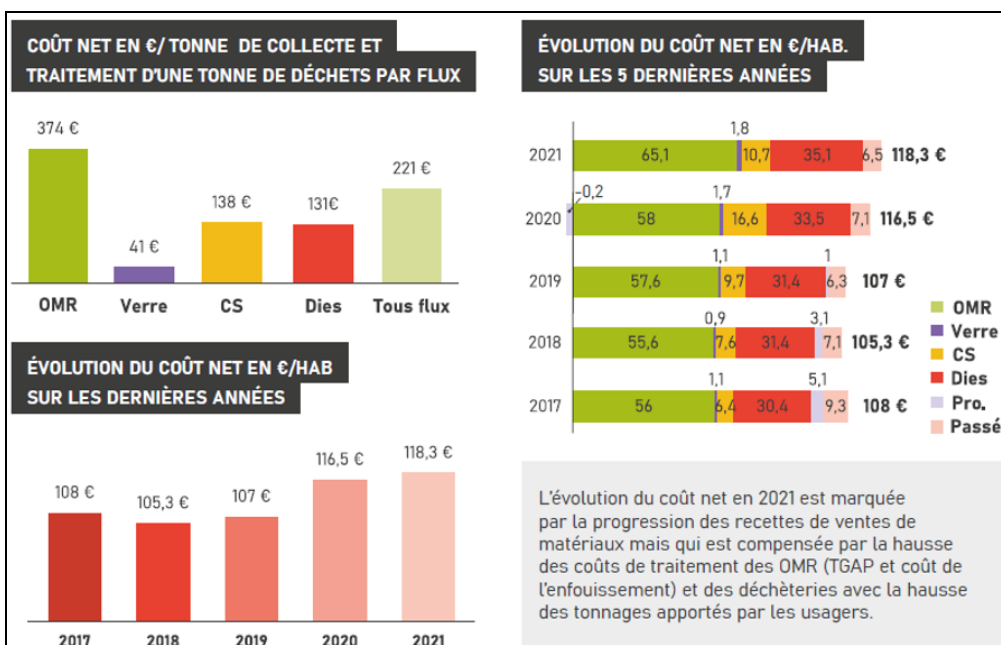
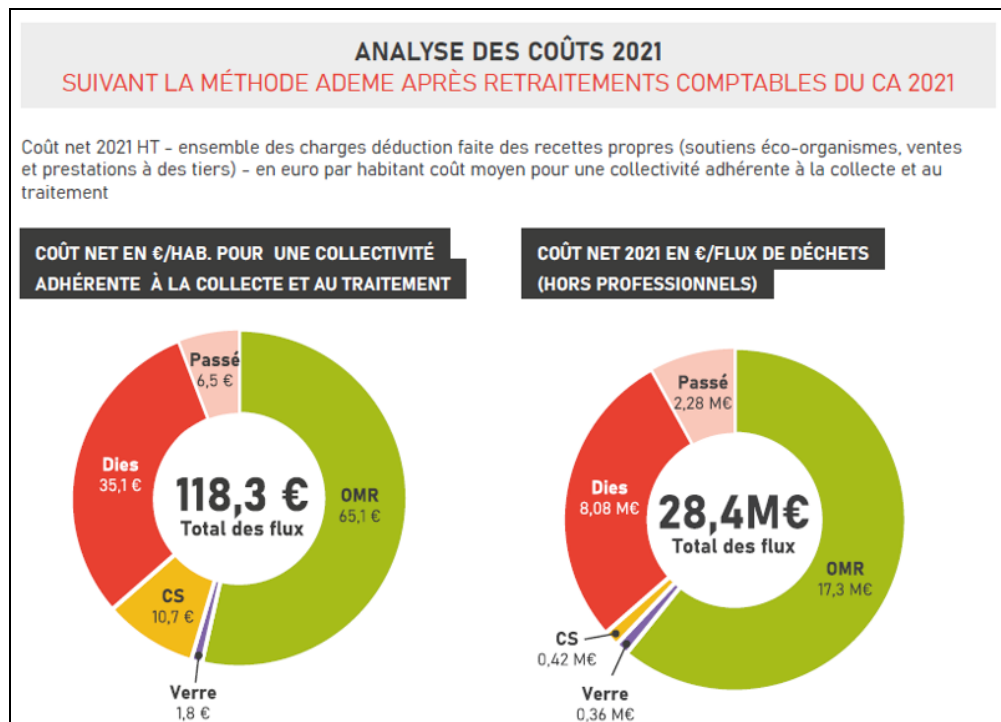


L'« évaporation » correspond à l'eau perdue par les déchets au cours du processus de TMB (tri mécano biologique) qui est maintenant arrêté. Le réemploi concerne essentiellement la bourse aux gravats.

PERFORMANCE DE VALORISATION GLOBALE CALITOM

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	64 753 tonnes	3 153 tonnes	4,87 %	4,73% évaporation 0,14% valorisation des métaux 95,13% sans valorisation
Collecte sélective	26 313 tonnes	26 029 tonnes	98,92 %	83,35% de valorisation matière 15,57% de valorisation énergétique 1,08 % d'enfouissement de gros refus non valorisable
Biodéchets	780 tonnes	743 tonnes	95,25 %	95,25 % de la valorisation énergétique
Verre	14 261 tonnes	14 261 tonnes	100 %	100 % valorisation matière
Déchèteries	116 754 tonnes	96 807 tonnes	82,91 %	Valorisation organique Valorisation matière Valorisation énergétique
Total (DMA)	222 861 t.	140 993 t.	63,3 %	

En février dernier, le Comité Syndical a pris une décision importante, qui est, d'ailleurs, passée relativement inaperçue, c'est celle de l'arrêt à terme de l'enfouissement. L'objectif à terme est de produire de l'énergie, notamment par une valorisation thermique des déchets produits par les Charentais (études en cours sur le CSR et l'UVE).



La vague d'augmentation jusqu'en 2025 est essentiellement liée à l'évolution de la TGAP sur l'enfouissement et à la faible concurrence sur les capacités de traitement extérieures dont le syndicat a pourtant besoin. Les centres de traitement privés augmentent leur prix de manière importante (le coût est passé de 56 € à 73 € en quelques années et va continuer de progresser au moins jusqu'en 2025).

**Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité émettent un avis favorable sur le rapport d'activité de Calitom 2021.
(pour : 57, contre : 0, abstention : 0)**

3/ Changement de régime fiscal au regard de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2023

M. le Président laisse la parole à M. GESSE qui, conformément au courrier de la DDFIP de la Charente du 24 novembre 2021, propose d'acter la sortie du champ de la TVA du budget principal et du budget annexe centre de tri Atrion à compter du 1^{er} janvier 2023. Cependant, Calitom restera assujéti partiel à la TVA pour les ventes de matériaux ou les apports des professionnels en direct sur les centres de traitement conformément à la réglementation. Quant au budget annexe Recyclerie, en tant que service public industriel et commercial, il restera assujéti à la TVA.

M. GAUTRAUD souligne que la comparaison des budgets 2022 et 2023 sera rendue compliquée en raison de ce changement.

M. FILIPPI rappelle que par deux fois, en 2007 et 2011, la DGFIP avait confirmé que le budget du syndicat pouvait être élaboré hors taxe. La DGFIP est récemment revenue sur cette position.

L'impact portera essentiellement sur le fait que le syndicat devra faire une avance de trésorerie puisqu'en tant que syndicat mixte fermé, le FCTVA ne serait récupéré qu'en année N+2.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical, à l'unanimité :
- reviennent sur la délibération du Comité Syndical du 30 novembre 2006 et optent pour l'exonération de TVA pour les participations versées par l'ensemble des collectivités adhérentes conformément à la décision ministérielle du 25 octobre 1986 ;
- actent la sortie du champ de la TVA du budget principal et du budget annexe Centre de tri Atrion à compter du 1^{er} janvier 2023.
(pour : 57, contre : 0, abstention : 0)

4/ Modification du tableau des emplois permanents

M. le Président laisse la parole à Mme DERRAS qui propose les modifications du tableau des emplois permanents suivantes :

- La suppression d'un emploi d'agent de déchèterie (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- La création d'un emploi d'animateur de prévention et territoire (cadre d'emplois des adjoints techniques) ;
- La création d'un emploi de conducteur de poids lourd et compacteur – agent de déchèterie (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

M. le Président rappelle que la politique de Calitom est toujours de ne pas remplacer systématiquement le personnel.

**Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent les modifications du tableau des emplois telles que proposées ci-dessus.
(pour : 57, contre : 0, abstention : 0)**

5/ Décisions prises sur délégation

M. le Président présente les 16 délibérations prises par le Bureau Syndical et les 10 décisions prises sur délégation du Président entre le 5 mars et le 17 juin 2022.

Délibérations prises par le Bureau Syndical
Convention portant mise en œuvre d'une période de préparation au reclassement
Attribution des subventions 2022
Lancement d'une consultation pour les travaux de construction de la déchèterie de Poullignac
Lancement d'une consultation pour les travaux d'amélioration des performances du procédé de tri à Atrion
Lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et la modernisation du centre de tri Atrion
Avenants avec les fournisseurs ESE France et PTL pour la prise en compte des augmentations du cours des matières premières
Admission en non-valeur : budget principal
Répartition des frais liés aux études préalables à la définition d'une solution de traitement des déchets ménagers résiduels
Elections professionnelles : création et modalités de fonctionnement du CST et de la F3SCT
Débat sur la protection sociale complémentaire et du montant des participations de l'employeur
Avenant n°1 au marché n°20-026-2 relatif à la fourniture de bacs pour Calitom – lot n°2 signé avec la société SULO France
Avenant n°3 à la convention d'utilisation de la déchèterie de Burie
Lancement de la consultation relative à la prestation de collecte du verre sur le territoire de Calitom
Lancement de la consultation relative à la fourniture et livraison d'une chargeuse articulée sur pneumatique pour Atrion
Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture
Cession d'un véhicule

Décisions prises par délégation du Président
Décision du Président de signer la convention de mise à disposition et d'utilisation d'une réserve incendie avec la société SIDIAC
Décision du Président de signer la convention relative au réemploi des gravats réceptionnés en déchèterie avec M. Mondy (Reignac)
Décision du Président de signer la convention pour la réalisation d'un compostage à la ferme avec la SARL Prudhomme (Saint-Fraigne)
Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°21.1607.00800.K allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 980,50 €HT en règlement du sinistre à Atrion du 12 avril 2021 par COTIMEN
Décision du Président de signer la convention relative à une opération de collecte de déchets en déchèterie en vue de leur réemploi avec l'association Les Cagouilles Guidonnées
Décision du Président de signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au suivi technique des sites de compostage partagé avec le chantier d'insertion du centre socioculturel Envol pour l'ajout d'un site supplémentaire
Décision du Président de signer la convention pour la réalisation d'un compostage à la ferme avec l'EARL Verhaeghen (Sigogne)
Décision du Président de signer le contrat relatif à la mise à disposition de matériel, de collecte et de valorisation des huiles alimentaires usagées avec la société GECCO

Décision du Président de signer l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de la déchèterie de Saint Junien par Calitom pour les habitants des communes de Brigueuil, Montrollet et Saint-Christophe avec le SYDED (87) concernant la participation financière 2022

Décision du Président de signer la convention de mise à disposition d'un escape game avec la communauté de communes du Rouillacais

**Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, prennent acte de ces décisions.
(pour : 57, contre : 0, abstention : 0)**

6/ Questions diverses

Aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H17

Le Secrétaire de séance,


Fabrice AUDOIN